

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 28 NOVEMBRE 2013

VOLUME 146

ODETTE GAGNON et CLAUDE MORIN
Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue St-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me SONIA LeBEL,
Me ÉLIZABETH FERLAND,
Me PAUL CRÉPEAU

INTERVENANTS :

Me MÉLISSA CHARLES pour l'Association de la
construction du Québec
Me SIMON LAROSE pour le Procureur général du Québec
Me JONATHAN BOIVIN pour M. Louis-Pierre Lafortune
Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des
constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me JOSÉANE CHRÉTIEN pour le Barreau du Québec
Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec
Me LAURENT THEMENS et Me ANDRÉ RYAN pour le Fonds
de solidarité
Me CATHERINE DUMAIS et Me PIERRE POULIN pour le
Directeur des poursuites criminelles

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	6
MICHEL COMEAU	8
INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL	8
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ RYAN	25

LISTE DES ENGAGEMENTS

	PAGE
E-52 : Me André Ryan s'engage à obtenir du Fonds de Solidarité un document ou une déclaration à l'effet que M. Vincent n'est plus impliqué dans d'autres dossiers en lien avec le Fonds	36

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
108P-1134.1 : Écoute électronique 09-0093-0165 du 3 mai 2009	9
108P-1134.2 : Transcription de l'écoute électronique 09-0093-0165 du 3 mai 2009	9
108P-1135.1 : Écoute électronique 09-0093 -0185 du 4 mai 2009	13
108P-1135.2 : Transcription de l'écoute électronique 09-0093 -0185 du 4 mai 2009	13

108P-1136.1 : Écoute électronique 09-0093-0205
du 4 mai 2009

16

108P-1136.2 : Transcription de l'écoute
électronique 09-0093-0205 du 4
mai 2009

16

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt-huitième (28ième)
2 jour du mois de novembre,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous. Est-ce que les parties peuvent
8 s'identifier, s'il vous plaît?

9 Me SONIA LeBEL :

10 Alors, bon matin, Madame la Présidente, Monsieur le
11 Commissaire. Sonia LeBel pour la Commission.

12 Me ÉLIZABETH FERLAND :

13 Élisabeth Ferland pour la Commission.

14 Me PAUL CRÉPEAU :

15 Bonjour. Paul Crépeau pour la Commission.

16 Me MÉLISSA CHARLES :

17 Bonjour. Mélissa Charles pour l'Association de la
18 construction du Québec.

19 Me SIMON LAROSE :

20 Bon matin. Simon Larose pour le Procureur général
21 du Québec.

22 Me JONATHAN BOIVIN :

23 Jonathan Boivin pour monsieur Lafortune.

24 Me SIMON LAPLANTE :

25 Bonjour. Simon Laplante pour l'Association des

1 constructeurs de routes et grands travaux du
2 Québec.
3 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :
4 Bonjour. Joséane Chrétien pour le Barreau du
5 Québec.
6 Me FÉLIX RHÉAUME :
7 Bonjour. Félix Rhéaume pour le Parti libéral du
8 Québec.
9 Me LAURENT THEMENS :
10 Bonjour. Laurent Themens pour le Fonds de
11 solidarité.
12 Me ANDRÉ RYAN :
13 André Ryan pour le Fonds de solidarité. Bonjour.
14 Me CATHERINE DUMAIS :
15 Bonjour. Catherine Dumais pour le Directeur des
16 poursuites criminelles et pénales.
17 Me PIERRE POULIN :
18 Et Pierre Poulin, également pour le Directeur des
19 poursuites criminelles.
20 Me SONIA LeBEL :
21 Alors, nous sommes prêts à poursuivre avec le
22 témoin, monsieur Comeau.
23 LA GREFFIÈRE :
24 Pourriez-vous rester debout pour l'assermentation.
25

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt-huitième (28ième)
2 jour du mois de novembre,

3

4 A COMPARU :

5

6 MICHEL COMEAU,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL :

11 Q. **[1]** Alors, merci. Peut-être pour reprendre le fil
12 de votre témoignage d'hier après-midi, Monsieur
13 Comeau, quand on s'est laissé, on venait de
14 produire des conversations qui dataient du deux (2)
15 mai deux mille neuf (2009), conversations à
16 l'intérieur desquelles monsieur Denis Vincent et
17 monsieur Gionet parlent de la suspension de ce
18 dernier, de son rôle à la SOLIM, là, le temps que
19 le Fonds fasse une certaine enquête. On comprend
20 qu'il a été tassé pour une semaine, là, c'est ce
21 qu'il explique à monsieur... à monsieur Vincent. Et
22 vous aviez terminé votre témoignage, pour se
23 situer, là, en nous expliquant quels étaient, selon
24 votre enquête, les liens avec... de monsieur
25 Vincent avec les membres du crime organisé. Donc,

1 on va poursuivre dans la même veine, Madame
2 Blanchette, l'onglet 28.

3 LA GREFFIÈRE :
4 1134.1, 1134.2.

5 Me SONIA LeBEL :
6 Merci.

7

8 108P-1134.1 : Écoute électronique 09-0093-0165
9 du 3 mai 2009

10

11 108P-1134.2 : Transcription de l'écoute
12 électronique 09-0093-0165 du 3
13 mai 2009

14

15 Q. **[2]** Alors, c'est une conversation du trois (3) mai
16 deux mille neuf (2009), toujours dans la foulée -
17 vous allez le comprendre, Madame la Présidente -
18 dans la foulée de la suspension de monsieur Gionet.
19 Nous sommes dans le projet Foudre. Comme vous
20 pouvez le voir, on quitte... on quitte Diligence à
21 ce moment-ci. Et monsieur Vincent parle avec un
22 certain Jean-Marc qu'on va peut-être pouvoir
23 identifier avec l'aide de monsieur Comeau.

24

25 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

1 Me SONIA LeBEL :

2 Q. **[3]** Alors, l'intégralité de la conversation a été
3 mise en preuve, mais nous allons, pour les fins de
4 notre démonstration ce matin avec... ensemble,
5 Monsieur Comeau, plutôt porter notre attention sur
6 la première partie. La seconde partie de la
7 communication, pourra peut-être potentiellement
8 être abordée dans une autre phase, un autre
9 interrogatoire, s'il y a lieu.

10 Alors, on parle de qui, qui est le Jean-
11 Marc en question?

12 R. C'est monsieur Jean-Marc Baronet, Madame la
13 Présidente.

14 Q. **[4]** O.K. Jean-Marc Baronet est qui?

15 R. Qui est le président, le grand président des Grues
16 Guay.

17 Q. **[5]** O.K. Et donc, on constate, là, dans la première
18 partie quand on parle des problèmes à la SOLIM et
19 toujours sur l'aspect de Guy Gionet, là, qui a été
20 suspendu. Là, si je comprends bien Denis Vincent
21 parle avec Jean-Marc Baronet des Grues Guay de ça?

22 R. Oui, on peut... on peut voir qu'il y a une grande
23 familiarité, là, entre ces deux personnes-là.

24 Q. **[6]** Et on comprend comme message aussi qu'Yvon
25 Bolduc, ça devrait être le prochain, là, dans leur

1 mire?

2 R. Exact.

3 Q. **[7]** Et si on focusse un petit peu plus également à
4 la ligne 31 à 34, quand il dit : « Yvon Bolduc, bon
5 pour absolument pour rien, rien, rien, il va faire
6 sortir ça dans les journaux l'écoeurant, ça fait
7 que Johnny, j'étais chez Johnny hier », et, là, on
8 dit qu'on va aller : « Dans les dossiers de Tony,
9 on va sortir partout, il est dangereux, Yvon, ça
10 fait qu'on a dit moi, Johnny, Henri, Tony on va
11 aller Henri pour qu'il règle ça. »

12 Je comprends, là, que Tony Accurso, Denis
13 Vincent, Jean Lavallée vont aller voir Henri, étant
14 Henri Massé, j'imagine?

15 R. Exact.

16 Q. **[8]** O.K. Vont aller voir Henri Massé pour qu'il
17 règle la situation d'Yvon Bolduc?

18 R. À cette époque-là, monsieur... monsieur Massé est
19 encore comme conseiller ou encore, on le voit dans
20 plusieurs lignes d'écoute où est-ce qu'ils vont le
21 voir pour avoir des conseils ou des choses comme
22 ça.

23 Q. **[9]** Jean-Marc Baronet est-ce qu'il a un rapport
24 avec l'histoire de la Caisse?

25 R. Bien pour mieux vous éclairer, Madame la

1 Présidente, on parle d'un Denis là-dedans, c'est
2 Denis Gauvin qui était vice-président de Grues
3 Guay.

4 (09:49:09)

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[10]** Denis Bauvin?

7 R. Gauvin.

8 Q. **[11]** Gauvin.

9 R. Gauvin, je m'excuse. Lui, il a été mis dehors par
10 monsieur Baronet et remplacé quelques mois plus
11 tard par monsieur Marcel Champagne, dont on faisait
12 allusion, là, qui était à la Caisse populaire.

13 Me SONIA LeBEL :

14 Q. **[12]** Celui qui est en relation avec Denis Vincent?

15 R. Oui.

16 Q. **[13]** Prochain onglet, onglet... Oui.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[14]** Monsieur Comeau, vous avez expliqué qu'Henri
19 Massé était conseiller, à ce moment-là. Il n'avait
20 plus de lien juridique avec le Fonds, à ce moment-
21 là?

22 R. Non, par contre, on le voit dans plusieurs lignes
23 d'écoute électronique qui vont, il y a quand même
24 des téléphones, des échanges, des conseils. On va
25 chercher, sans dire son... c'est plus un décideur,

1 mais on va chercher son approbation.

2 Q. **[15]** Puis il a une certaine influence?

3 R. Exact.

4 Q. **[16]** O.K.

5 Me SONIA LeBEL :

6 Q. **[17]** Parce qu'on se rappellera, je pense que
7 monsieur Massé a quitté en novembre deux mille sept
8 (2007) et a été remplacé par Michel Arsenault à la
9 tête de la FTQ, c'est exact?

10 R. Oui.

11 Q. **[18]** O.K. Donc, l'onglet 29, prochaine
12 conversation. On est toujours avec monsieur Denis
13 Vincent dans le cadre du projet Foudre, Madame la
14 Présidente. On va coter 1135.1, .2. Je voyais vos
15 yeux, Madame la greffière.

16

17 108P-1135.1 : Écoute électronique 09-0093 -0185
18 du 4 mai 2009

19

20 108P-1135.2 : Transcription de l'écoute
21 électronique 09-0093 -0185 du 4
22 mai 2009

23

24 C'est une conversation du quatre (4) mai deux mille
25 neuf (2009) à six heures quinze (6 h 15) du matin.

1 C'est quand même des lève-tôt. Et, à ce moment-là,
2 monsieur Vincent parle avec un certain Gaétan. Un
3 certain Gaétan, je pense qu'on comprend dans le
4 cadre de la conversation, là, puis il y a des
5 aspects n'étaient pas du tout en rapport avec...
6 avec notre situation, mais que je pense que c'est
7 quelqu'un qui est chargé de réparer ou en tout cas
8 qui entretient l'hélicoptère de monsieur Vincent,
9 c'est exact?

10 R. Oui, ça a l'air d'être un partenaire d'affaire,
11 mais quelqu'un qui lui donne un coup de main pour
12 de la réparation.

13 Q. **[19]** Par rapport aux hélicoptères?

14 R. Aux hélicoptères et autres machineries, là.

15 Q. **[20]** O.K. Et dans le cadre de cette conversation-là
16 il y a des éléments qui nous intéressent. Alors, si
17 on peut l'écouter, Madame Blanchette, s'il vous
18 plaît.

19

20 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

21

22 Me SONIA LeBEL :

23 Q. **[21]** Alors je pense que ça devient de plus en plus
24 clair, au niveau de l'écoute électronique Monsieur
25 Comeau. J'attire votre attention particulièrement

1 sur la séquence qui commence à la ligne 29, quand
2 on annonce au dénommé Gaétan, puis je com... je
3 pense que je comprends que monsieur Vincent, là, se
4 cache pas quand il parle à Gaétan de ses relations
5 avec Guy Gionet, avec Tony Accurso, avec les gens
6 finalement du Fonds et de la SOLIM et de la façon
7 dont ça fonctionne, c'est exact?

8 R. Exact. On souligne même à la ligne 32, mon
9 président de SOLIM, là.

10 Q. [22] O.K. Et par la suite, il prend, en tout cas,
11 il a la grâce de nous spécifier ce matin que Guy
12 Gionet, à la ligne 36, « oui, oui, c'est un gars
13 avec moi, pis Tony pis Jony... pis Johnny ». Ça, ça
14 veut dire qu'on a Denis Vincent, si je comprends
15 bien, si on fait une récapitulation de l'écoute
16 électronique, Guy Gionet, Tony Accurso et Jean
17 Lavallée semble être le groupe qui se dessine et
18 qui travaille ensemble?

19 R. Comme... comme on l'a vu dans plusieurs lignes
20 d'écoute électronique qu'on a entendu hier, c'est,
21 c'est comme la filière un peu. Puis ça occasionne
22 beaucoup de meetings, beaucoup de réunions, là.
23 C'est, c'est sa principale occupation, là, à ces
24 dates-là.

25 Q. [23] O.K. Donc quand on se rapporte aux

1 conversations, à la conversation cotée sous la cote
2 1118 hier, où dans une conversation avec Michel
3 Arsenault, Tony Accurso parlait de Denis Vincent
4 puis disait, non, jamais, jamais, jamais, jamais je
5 fais d'affaires avec lui et à la conversation 1122,
6 le traitait de sangsue en commission, on comprend
7 que même dans sa relation avec Michel Arsenault, il
8 était pas tout à fait transparent, là.

9 R. On voit nettement qu'il a une relation d'affaires.

10 Q. [24] Alors, la dernière conversation que j'aurai à
11 produire, dans le cadre de ce témoignage, Madame la
12 Présidente, est la conversation à l'onglet 30. On
13 va la coter 1136.1.2, une conversation du quatre
14 (4) mai deux mille neuf (2009), toujours dans le
15 cadre du projet Foudre, à huit heures trente-quatre
16 (8h34) le matin.

17 09:59:09

18

19 108P-1136.1 : Écoute électronique 09-0093-0205
20 du 4 mai 2009

21

22 108P-1136.2 : Transcription de l'écoute
23 électronique 09-0093-0205 du 4
24 mai 2009

25

1 Alors on est dans la même journée que celle qui
2 vient d'avoir lieu précédemment avec le dénommé
3 Gaétan et là on parle avec un dénommé Gaston,
4 également.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[25]** Avant de faire jouer la bobine, l'écoute,
7 plutôt, est-ce que vous pourriez nous dire si vous
8 savez qui est le dénommé Gaston?

9 R. Oui, Madame la présidente. Gaston Pellerin, c'est
10 le propriétaire de la pourvoirie du Lac Blanc, à
11 Saint-Alexis-des-Monts, pourvoirie avec
12 restauration, l'hiver, c'est un relais de ski-doo.
13 L'été, pour la pêche, la chasse.

14 Q. **[26]** Merci.

15 Me SONIA LEBEL :

16 Alors, on peut y aller, Madame Blanchette.

17

18 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

19

20 Me SONIA LEBEL :

21 Q. **[27]** Alors, on a établi, bon, qui était Gaston,
22 Gaston Pellerin. J'attire votre attention sur la
23 ligne 10 de la conversation. Quand Denis Vincent
24 dit : « Oui, d'après moi, le party est fini »,
25 après, à quoi il fait référence d'après vous?

1 R. Les affaires avec SOLIM ne seront plus aussi
2 faciles.

3 Q. **[28]** O.K. Et quand on parle, à la ligne 16, on
4 semble vouloir s'assurer de pas avoir été vu
5 ensemble, les trois (3) personnes qui auraient pu
6 être vues ensemble, quand on lit la conversation ou
7 on l'écoute, on déduit que c'est qui? Denis
8 Vincent, on parle de Jean Lavallée, effectivement.

9 R. Oui, et de Tony Accurso, Madame la présidente.

10 Q. **[29]** O.K. Donc, ils ont conscience que, peut-être,
11 il ne faudrait pas qu'ils soient vus ensemble, à ce
12 moment-là.

13 R. Exact.

14 Q. **[30]** Ça complète au niveau de l'écoute, du dépôt de
15 conversations d'écoute électronique. Je vais voir,
16 oui, Madame, vous avez une...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[31]** Alors, à la ligne 32, quand il parle, les
19 fondateurs, il y avait Louis Laberge, Tony puis
20 Johnny, c'est toujours Tony Accurso?

21 R. Oui, c'est bien ça.

22 Q. **[32]** Et quand on... à la ligne 34, on parle, c'est-
23 à-dire 33 et 34 qui vont ensemble. « En tout cas,
24 je vais dire comme le gars, ça va s'organiser, ça
25 va, ça va s'arranger. Il a l'air sympathique, par

1 exemple, ce monsieur-là. » Si on fait en ligne avec
2 la ligne 34: « Lui, oui, il est super sympathique.
3 Lui aussi, il ne trouve pas ça drôle. Je veux dire,
4 ça fait quatre mois qu'il fait les journaux à tous
5 les jours. » De qui parle-t-on?

6 R. On parle de monsieur Accurso. Je peux le confirmer,
7 même après avoir rencontré monsieur Accurso, il
8 trouve ça extrêmement dur de faire les journaux.

9 Q. **[33]** O.K. Merci.

10 Me SONIA LEBEL :

11 Q. **[34]** Justement, parlant de vos rencontres, Monsieur
12 Comeau, vous avez également, dans le cadre de vos
13 fonctions comme enquêteur de la Commission,
14 rencontré monsieur Vincent, c'est exact? Denis
15 Vincent?

16 R. Oui.

17 Q. **[35]** Dont on parle depuis hier. Il y a quelques
18 points, je pense, que vous voulez nous relater, par
19 rapport à cette rencontre-là?

20 R. C'était le trois (3) septembre, Madame la
21 présidente, où est-ce qu'on a rencontré, un, pour
22 lui signifier un subpoena et au début, il ne
23 voulait pas nous rencontrer, mais pour le subpoena,
24 il a accepté de nous rencontrer, puis en fin de
25 compte, la conversation a duré une heure quarante

1 (1h40), il a... il nous a posé beaucoup de
2 questions, il était intéressé à ce qu'on était pour
3 lui poser comme questions. On a eu une bonne
4 rencontre avec lui, à Québec.

5 Q. **[36]** Est-ce qu'il vous a parlé de ses relations
6 avec Jean Lavallée, avec Guy Gionet et Tony
7 Accurso, justement?

8 R. Oui, au début, il niait qu'il avait... qu'il
9 faisait affaire avec SOLIM, le Fonds et la FTQ,
10 mais quand on lui a parlé de monsieur Lavallée, il
11 nous disait que c'était un chum de chasse et de
12 pêche. Puis après ça, c'est lui-même qui a amené le
13 dossier de TIPI en disant: « Ah, je le sais, vous
14 avez me parler de ce dossier-là, il dit, je peux
15 vous en parler longtemps. » Bien, j'ai dit:
16 « Allez. Parlez-nous en. » Ça fait qu'on est revenu
17 sur ce dossier-là puis entre autres, il était
18 choqué qu'on n'avait pas arrêté Laurent Gaudreau
19 parce qu'effectivement, dans l'histoire, c'est que
20 le douze (12) mai deux mille neuf (2009), il a
21 porté, monsieur Vincent, alors qu'il était à son
22 chalet, a appelé la Sûreté du Québec, le poste de
23 MRC Mékinac pour porter plainte de menaces de mort
24 contre Laurent Gaudreau. C'était quelques mois
25 après la poursuite puis tout ça. Si on regarde les

1 lignes d'écoute électronique, les plusieurs que
2 j'ai écoutées, on peut penser que c'était pour
3 ébranler la crédibilité de monsieur Gaudreau.

4 Q. **[37]** Avez-vous abordé cet aspect-là avec Denis
5 Vincent, effectivement?

6 R. Oui, définitivement, c'est qu'à partir du moment où
7 est-ce que je l'ai confronté au fait qu'à ces
8 dates-là, il était visé par de l'écoute
9 électronique dans le projet Foudre, je lui ai dit
10 que le dernier téléphone qu'il avait fait, c'était
11 à vingt-deux (22) heures puis quand il a appelé la
12 Sûreté du Québec, il a dit qu'effectivement, il
13 avait eu des menaces de mort de Laurent Gaudreau
14 aux alentours de vingt (20) heures, moi, on avait
15 toutes ces lignes d'écoute électronique-là, ça fait
16 que je l'ai confronté au fait que c'est un méfait
17 public puis que je n'étais pas ici pour ça, mais il
18 pouvait être arrêté pour ça puis il nous a avoué
19 qu'effectivement, c'était un appel qu'il avait
20 fait, que c'était pas vrai.

21 Q. **[38]** Pour mettre de la pression.

22 R. Que c'était pas vrai.

23 Q. **[39]** Que ça ne s'était pas passé.

24 R. Exact.

25 Q. **[40]** Est-ce qu'il vous a parlé du fast rack qu'on

1 va appelé, bon, je vais le mettre entre guillemets,
2 naturellement ou de la façon dont ses dossiers
3 pouvaient procéder à la SOLIM, avez-vous abordé cet
4 aspect-là, l'aspect qu'on observe et qu'on remarque
5 dans l'écoute électronique depuis hier?

6 R. Oui, effectivement. Je l'ai question, j'ai dit, sur
7 les fast rack ou les free ride, excusez
8 l'expression, Madame la présidente, au Fonds ou à
9 la SOLIM, pour lui, puis il a répondu que... en
10 riant, il dit: « Écoute, les dossiers
11 n'avanceraient pas, sans ça, il dit, c'est rendu
12 tellement compliqué, il y a tellement
13 d'intervenants pour monter un dossier que ça
14 avancerait plus, là. »

15 Q. **[41]** O.K. Alors, à ce stade-ci, Madame la
16 présidente, à moins que vous ayez des questions,
17 pour ma part, ça complète.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[42]** Vous avez parlé que le CFO de monsieur...

20 Me SONIA LEBEL :

21 Q. **[43]** Oui, absolument.

22 R. Oui.

23 Q. **[44]** Avez-vous fait des vérifications par rapport à
24 ça parce que vous aviez une hésitation. Vous
25 parliez de monsieur Minicucci, je comprends que

1 monsieur Arsenault a, bon, entre autres, Simard-
2 Beaudry et Louisbourg. Monsieur Minicucci est avec,
3 je vais me tromper, naturellement, mais Simard-
4 Beaudry, je pense?

5 R. Oui, puis monsieur Charles Caruana, c'est un CFO,
6 aussi, mais pour Louisbourg.

7 Q. **[45]** Louisbourg et quand on regarde le contexte de
8 la conversation, le projet qui est concerné, vous
9 en déduisez quoi, après avoir fait des
10 vérifications?

11 R. Bien, effectivement, j'ai parlé avec la personne,
12 l'enquêteur de la Commission, monsieur Donald
13 Beaudoin, qui a effectivement rencontré un
14 intervenant qui était là à la rencontre où est-ce
15 que... dans le bar, à Montréal, puis qui a rectifié
16 que c'était monsieur Caruana qui était là et non
17 Minicucci.

18 Q. **[46]** Minicucci.

19 R. Oui, c'est ça.

20 Q. **[47]** Et monsieur Caruana est également un CFO, mais
21 pour l'autre compagnie.

22 R. Oui, c'est ça.

23 Q. **[48]** O.K. Merci, Madame la présidente.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Merci. Est-ce que les parties ont des questions

1 pour monsieur Comeau.

2 Me SIMON LAPLANTE :

3 Madame la présidente, j'ai parlé à maître Houle,
4 hier soir, et il m'indique qu'il n'aura pas de
5 questions pour le témoin.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Est-ce que d'autres personnes ont des questions?

8 Me ANDRÉ RYAN :

9 J'aurai quelques questions. Avec votre permission,
10 j'aurais besoin de quelques minutes pour rassembler
11 mes notes.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Oui, tout à fait, combien de temps avez-vous
14 besoin?

15 Me ANDRÉ RYAN :

16 Dix minutes.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Parfait. Je vais vous donner jusqu'à dix heures
19 trente (10h30).

20 Me ANDRÉ RYAN :

21 Merci.

22 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

23

24

25

1 REPRISE DE L'AUDIENCE

2 LA GREFFIÈRE :

3 Monsieur Michel Comeau, vous êtes sous le même
4 serment.

5 R. Merci, Madame.

6 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ RYAN :

7 Oui, merci, Madame la Présidente. Et j'ai eu
8 l'occasion de parler brièvement avec monsieur
9 Comeau et je lui ai confirmé que je serais gentil
10 et bref.

11 Q. **[49]** Monsieur Comeau, juste peut-être commencer par
12 la fin. On a parlé un peu du projet Foudre et j'ai
13 compris - corrigez-moi si je me trompe - que le
14 projet Foudre découlait de la plainte de monsieur
15 Gaudreau en relation avec le dossier Tipi, c'est
16 exact?

17 R. Exact, Maître... Maître Ryan.

18 Q. **[50]** Et est-ce que vous savez qu'est-ce qui est
19 advenu de ce projet-là?

20 R. Il y a pas eu de plainte de portée faute de preuve,
21 Madame la Présidente.

22 Q. **[51]** O.K. Et est-ce que, des écoutes, là, des trois
23 écoutes ou... qu'on a tirées du projet Foudre, est-
24 ce que vous conviendrez avec moi - puis c'est un
25 peu ce que vous avez répondu à ma collègue maître

1 LeBel un peu plus tôt, là - il semble apparaître
2 assez clairement qu'il y aurait un trio ou un
3 quatuor, là, un trio qui serait composé de monsieur
4 Lavallée, monsieur Accurso, monsieur Vincent et
5 avec un exécutant, là, sur place qui serait
6 monsieur Gionet. C'est ça que vous concluez, vous?

7 R. Si on parle de ces trois lignes d'écoutes-là, oui,
8 Maître Ryan. Par contre, si je fais l'ensemble
9 des... de janvier aller à mai, toute l'écoute
10 électronique que, moi, j'ai écoutée, on peut
11 inclure d'autres dirigeants de la FTQ ou du Fonds
12 comme monsieur Louis Bolduc qui est présent aussi
13 souvent et il y en a d'autres.

14 Q. **[52]** Quels autres?

15 R. Bien, en fin de compte, là, des... des partenaires,
16 monsieur... monsieur Lombard qui était comme p.d.g.
17 d'Alouette qui ont fait affaires avec la FTQ et le
18 Fonds. Il y a plusieurs partenaires, là, qui
19 étaient comme interreliés, des amis autant de
20 chasse, de pêche que des partenaires d'affaires.

21 Q. **[53]** Et est-ce que vous pouvez m'en identifier
22 d'autres?

23 R. Hum.

24 Q. **[54]** Vous comprenez ma perspective, hein, nous...
25 s'il y a des choses qu'on doit savoir, bien, on a

1 des gestes à poser, on voudrait les poser.

2 R. Oui. Vite de même, non.

3 Q. **[55]** Vite de même, non, il n'y en a pas d'autres.

4 Et est-ce que vous conviendrez avec moi que des
5 écoutes, à tout le moins, que vous nous avez fait
6 entendre, il découle aussi que ces gens-là ne
7 semblent pas une très grande affection pour
8 monsieur Yvon Bolduc?

9 R. Effectivement, à la fin, ça dégénère.

10 Q. **[56]** En fait, quand ils disent « il est rendu fou,
11 il veut mettre tout le monde dehors, le party est
12 fini ».

13 R. Bien, j'en comprends qu'au début, c'était facile
14 les relations d'affaires, mais quand que c'est venu
15 le temps d'être transparent envers l'opinion
16 publique, les médias et... il a fallu comme qu'il y
17 ait quelqu'un qui... qui fasse du ménage. Et je
18 pense que c'est sous les ordres de monsieur
19 Arsenault, monsieur Bolduc avait le mandat de faire
20 un petit peu de ménage puis de faire disparaître
21 des traces de personnes impliquées dans les
22 dossiers toxiques.

23 Q. **[57]** Bon. Et au-delà des traces, là, je vais
24 reprendre un peu ce que vous me dites et essayer de
25 le découper en quelques tranches. Vous nous

1 confirmez que c'est votre compréhension, qui
2 découle de l'enquête que vous avez faite et des
3 écoutes auxquelles vous avez eu accès, que monsieur
4 Arsenault et monsieur Bolduc ont, dans les faits,
5 commandé et exécuté un ménage.

6 R. Je peux l'interpréter de cette façon-là, avec la
7 multitude de lignes d'écoute électronique que j'ai
8 écoutées.

9 Q. **[58]** Ça correspond, là, à ce que... l'idée que vous
10 vous êtes faite...

11 R. Exact.

12 Q. **[59]** Bon. Et sans rentrer dans le... les échanges
13 informels, là, je comprends que vous, vous êtes
14 parti en vous disant, « Moi je fais une enquête
15 objective, j'écoute, je pars de zéro puis je me
16 fais une tête à partir de l'information à laquelle
17 j'ai accès. »

18 R. Hum, hum. Oui.

19 Q. **[60]** Oui?

20 R. Je veux... Je veux préciser, quand je parle de
21 ménage, c'est, c'est... Ce n'est pas de mettre ça
22 clean partout, là. Quand je parle de ménage, c'est
23 concernant l'individu Denis Vincent et les dossiers
24 toxiques duquel on a écoutés.

25 Q. **[61]** Bon, bien, dans le cas de Denis Vincent,

1 parlons-en une seconde, là, est-ce que vous êtes
2 d'accord avec moi qu'il a été, de manière
3 systématique, écarté des dossiers du Fonds de
4 solidarité et du Fonds immobilier, autrefois connu
5 sous le nom de SOLIM?

6 R. Pas du tout. Ils sont encore en relation, là. Dans
7 d'autres dossiers, en deux mille sept (2007), dans
8 le dossier avec monsieur Denis Charest, le dossier
9 Spectra Premium. Il y a d'autres dossiers, aussi,
10 qui sont... qu'ils ont été encore en relation.

11 Q. **[62]** Mais est-ce que monsieur Vincent joue un rôle
12 dans ces dossiers-là, selon votre compréhension?

13 R. Oui.

14 Q. **[63]** Aujourd'hui, après deux mille neuf (2009)?

15 R. Ils sont encore en relation, parce que quand j'ai
16 rencontré monsieur Vincent, il y a beaucoup de
17 travail des enquêteurs de la Commission qui a été
18 fait alentour des dirigeants du Fonds, de la FTQ,
19 SOLIM de l'époque, puis monsieur Vincent m'a tout
20 dit les personnes que j'avais rencontrées, que
21 l'enquêteur Beaudoin a rencontrées, puis que tous
22 les enquêteurs de la Commission, ça fait qu'ils se
23 parlent encore tous, là.

24 Q. **[64]** Vous dites, donc, qu'il est en relation,
25 monsieur Vincent, selon ce que vous comprenez, avec

1 des gens de Spectra. C'est ce que vous me dites?

2 R. Oui, à l'époque. Oui.

3 Q. **[65]** Bien, ce que je vous demande, là, c'est après
4 deux mille neuf (2009). Je veux juste essayer de
5 comprendre.

6 R. Après deux mille neuf (2009)? Ah, je ne peux pas
7 vous dire. Je parlais de deux mille sept (2007),
8 là.

9 Q. **[66]** O.K. Mais ce que vous pose, la question, c'est
10 parce qu'on a parlé d'un ménage qui aurait été
11 fait, selon ce que vous comprenez, à la demande, et
12 en collaboration entre monsieur Arsenault et
13 monsieur Bolduc, au printemps deux mille neuf
14 (2009), et je vous demande, là, si à votre
15 connaissance, monsieur Vincent a été écarté
16 systématiquement des dossiers que vous avez entendu
17 monsieur Bolduc qualifier de toxiques.

18 R. Ils ont ten... Ils ont ten... On voit qu'ils
19 tentent de le faire. Ils l'ont-tu fait au complet?
20 Je ne le sais pas.

21 Q. **[67]** O.K. Mais est-ce que vous avez des
22 informations à l'effet qu'ils ne l'ont pas fait au
23 complet?

24 R. Non.

25 Q. **[68]** Non. Donc, on peut présumer, là, que ça

1 avait... Je vous le dis, moi, si vous en savez
2 d'autres, dites-moi-le, ou appelez-moi, ça va me
3 faire plaisir, on va... on va les regarder, là.

4 R. J'étais, effectivement, supposé de rencontrer
5 monsieur Vincent, là, mais il n'accepte plus de me
6 rencontrer.

7 Q. **[69]** Oui. Ça, malheureusement, je ne peux pas vous
8 aider là-dessus.

9 (10:39:01)

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[70]** Mais moi j'ai compris, tantôt, que ce que vous
12 avez répondu, c'est qu'encore aujourd'hui, monsieur
13 Vincent avait des relations avec certains membres
14 de la FTQ.

15 R. Oui oui. Ils se côtoient encore, toutes ces
16 personnes-là.

17 Me ANDRÉ RYAN :

18 Q. **[71]** Mais avec qui, par exemple?

19 R. Monsieur Accurso, monsieur Vincent, monsieur
20 Lavallée, monsieur Gionet...

21 Q. **[72]** O.K., mais ces gens-là ne sont plus à la FTQ,
22 comme vous dites, ou au Fonds de solidarité, là.

23 R. Non.

24 Q. **[73]** C'est ça. Donc, c'est... Je ne sais pas si ça
25 précise votre question, Madame la Présidente?

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Q. [74] Mais je comprends, donc, que vous ne savez
3 pas, vous, après deux mille neuf (2009), si Denis
4 Vincent est encore dans certains dossiers avec le
5 Fonds.

6 R. Je l'ignore, Monsieur le Commissaire.

7 Q. [75] Vous ne le savez pas, mais le Fonds doit
8 certainement le savoir, s'ils ont toujours des
9 dossiers avec Denis Vincent.

10 Me ANDRÉ RYAN :

11 Bien, oui. En fait, ce que j'essayais de vérifier
12 avec le témoin, Monsieur le Commissaire, ça va
13 exactement dans le sens que vous dites. C'est que
14 moi, à ma connaissance, le Fonds n'est plus dans
15 ces dossiers-là, mais si monsieur avait eu de
16 l'information additionnelle, j'aurais aimé ça la
17 savoir pour qu'on puisse vérifier si c'est le cas,
18 et, dans une certaine mesure, prendre des
19 dispositions.

20 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

21 Mais dans ces dossiers-là, mais dans d'autres
22 dossiers, est-ce que vous savez si Denis Vincent
23 est toujours impliqué?

24 Me ANDRÉ RYAN :

25 Oui, ça... Bien, écoutez, je... Je ne suis pas

1 témoin ici, là. Ce que je peux vous dire, c'est que
2 je ne veux pas...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 On va vous demander, s'il vous plaît, un engagement
5 pour vérifier.

6 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

7 Avec les gens.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Avec les gens du Fonds.

10 Me ANDRÉ RYAN :

11 Ah non, mais je n'ai pas besoin d'un engagement
12 pour vous dire qu'à notre connaissance il n'y en a
13 pas. J'ai juste... Je trouve ça curieux de répondre
14 comme témoin.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Mais c'est pour ça que je vous demande de... de
17 prendre l'engagement et de trouver les documents
18 nécessaires pour le démontrer.

19 Me ANDRÉ RYAN :

20 Je n'ai pas besoin d'engagement pour vous répondre,
21 puisque je connais la réponse.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Bien alors... Vous nous dites que vous êtes mal à
24 l'aise de répondre. Alors...

25

1 Me ANDRÉ RYAN :

2 Bien, je suis mal à l'aise...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Je comprends, alors c'est pour ça que je vous dis,
5 donnez-nous un document nous démontrant que
6 monsieur Vincent n'est plus impliqué dans aucun des
7 dossiers.

8 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

9 Ça pourrait prendre la forme d'une confirmation
10 écrite de la part du Fonds à l'effet qu'il n'y a
11 plus aucun dossier où monsieur Vincent est
12 impliqué.

13 Me ANDRÉ RYAN :

14 Bien, j'apprécie la suggestion, là, je vais devoir,
15 effectivement, m'entretenir avec mes clients. Je
16 suis pas... je suis pas mal à l'aise avec la
17 question comprenez-moi bien ni avec les faits, je
18 suis mal à l'aise de répondre sur le champ comme
19 ça. Ce que je tentais de vérifier avec monsieur
20 Comeau qui a accès par diverses techniques
21 d'enquête et par les rencontres qu'il a faites si
22 lui est au courant de choses qu'il pourrait porter
23 à noter attention.

24 (10:41:27)

25

1 Me SONIA LeBEL :

2 Ce que j'allais dire peut-être pour rendre maître
3 Ryan à l'aise et l'aider, c'est peut-être pas à
4 titre de témoin, mais à titre d'avocat d'une partie
5 de la Commission qu'il représente.

6 Me ANDRÉ RYAN :

7 Oui, mais à titre d'avocat comme vous le savez j'ai
8 des obligations auxquelles j'essaie de
9 m'astreindre, des obligations déontologiques
10 auxquelles j'essaie de m'astreindre avec le plus de
11 rigueur possible. Et donc, ça sous-entend que les
12 vérifications doivent être faites avant de
13 répondre. Mais...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 On comprend que le Fonds collabore totalement. Et
16 que dans vos obligations déontologiques c'est la
17 transparence dans l'esprit d'aider la Commission
18 là-dessus là.

19 Me ANDRÉ RYAN :

20 Écoutez, Madame, je comprends votre point, mais je
21 veux juste faire un point très, très clair. Moi je
22 n'ai aucun malaise avec la question, mais il y a un
23 secret professionnel ici. Avant de révéler des
24 informations que moi j'ai acquises dans le cadre de
25 mes fonctions, mon Code de déontologie suggère que

1 je doive parler à mes clients. Sur ce point-là, je
2 vous dis qu'est-ce que j'en sais, je vais faire la
3 vérification.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Alors, c'est pour ça que pour pallier à votre Code
6 de déontologie et pour ne pas vous mettre dans
7 l'embaras on vous demande de fournir une
8 déclaration sous la forme que vous voudrez nous
9 disant si monsieur Vincent a d'autres dossiers en
10 lien avec le Fonds, la SOLIM ou quoi que ce soit.

11 Me ANDRÉ RYAN :

12 J'ai compris.

13

14 E-52 : Me André Ryan s'engage à obtenir du Fonds
15 de Solidarité un document ou une
16 déclaration à l'effet que M. Vincent n'est
17 plus impliqué dans d'autres dossiers en
18 lien avec le Fonds

19

20 Q. [76] Et donc, en ce qui vous concerne...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Lequel?

23 LA GREFFIÈRE :

24 52.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 52. O.K.

3 Me ANDRÉ RYAN :

4 Q. **[77]** Et donc, en ce qui vous concerne, je vous
5 posais la question tantôt, là, il découle assez
6 clairement des extraits que vous nous avez fait
7 entendre que pour reprendre l'expression qui a été
8 utilisée par le témoin, il confirme lui que le
9 party est fini. C'est exact?

10 R. Exact.

11 Q. **[78]** Et donc, il y a eu vraiment une coupure par
12 rapport au passé qui s'est produite au printemps
13 deux mille neuf (2009)?

14 R. Je peux pas vous dire, à cette époque-là il parle
15 que le party est fini. Il a-tu trouvé d'autres
16 moyens de continuer le party, je peux pas vous
17 dire.

18 Q. **[79]** Dans le cadre de vos fonctions ici à la
19 Commission avez-vous écouté le témoignage de
20 monsieur Gaétan Morin, représentant du Fonds de
21 solidarité?

22 R. Non, Monsieur.

23 Q. **[80]** Non. Est-ce que vous avez pris connaissance
24 autrement qu'en l'écoutant de son témoignage?

25 R. Non plus.

1 Q. **[81]** Pas du tout. Dans le cadre de l'écoute
2 électronique à laquelle vous avez eu accès, est-ce
3 qu'il est exact de dire qu'il est longuement
4 question dans certains échanges d'importantes
5 réformes qui ont été apportées à la gouvernance du
6 Fonds de solidarité et de la SOLIM en deux mille
7 neuf (2009)?

8 R. De l'importance de la réforme?

9 Q. **[82]** D'importantes réformes à la gouvernance du
10 Fonds de solidarité et de la SOLIM?

11 R. Bien oui il y a eu des changements, oui il y a eu
12 des discussions de changements, j'étais pas là à
13 l'époque.

14 Q. **[83]** Je comprends vous vous pouvez pas témoigner
15 des changements qu'il y a eus...

16 R. Non.

17 Q. **[84]** ... mais ce que je vous demande c'est est-ce
18 qu'il est effectivement question dans les écoutes
19 auxquelles vous avez eu accès qu'on est en train de
20 faire des changements importants à la gouvernance?

21 R. Il en est question.

22 Q. **[85]** O.K. Je n'ai pas d'autres questions, Monsieur.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Est-ce que d'autres parties veulent interroger
25 monsieur Comeau? Non. Alors, je vous remercie

1 infiniment, Monsieur Comeau.

2 R. Merci beaucoup, Madame la Présidente. Merci
3 beaucoup, Monsieur le Commissaire.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Je vous remercie. Pour la suite des choses, Me
6 LeBel.

7 Me SONIA LeBEL :

8 Je crois que nous allons devoir suspendre, Madame
9 la Présidente.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Exact.

12 Me SONIA LeBEL :

13 Il y a avant le prochain témoin des décisions à
14 être rendues par la Commission.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Exactement. Alors, donc, la Commission va rendre
17 certaines décisions concernant le dossier de
18 monsieur Lafortune. Et comme ces décisions ont fait
19 l'objet d'une ordonnance de non-publication, nous
20 allons retourner en non-publication et nous allons.
21 Ça va prendre un certain temps parce qu'il faut
22 faire certains ajustements. Alors, donc, nous
23 allons revenir à...

24 Me SONIA LeBEL :

25 Est-ce que vous voulez qu'on demande aux parties de

1 rester à votre disposition, je pourrai leur faire
2 signe, à ce moment-là.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Oui, s'il vous plaît. Je dirais autour de... je
5 dirais autour de onze heures trente (11 h 30).

6 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

7

8 _____
9 SERMENT

9 Nous, soussignés, ODETTE GAGNON et CLAUDE MORIN,
10 sténographes officiels, certifions que les feuilles
11 qui précèdent sont et contiennent la transcription
12 d'un enregistrement numérique, hors de notre
13 contrôle et est au meilleur de la qualité dudit
14 enregistrement, le tout conformément à la loi.

15

16 Et nous signé,

17

18

19

20 _____
21 Odette Gagnon (Tableau #202129-3)
22 Sténographe officielle

23

24

25 _____
26 Claude Morin (Tableau #200569-7)
27 Sténographe officiel